

rejeté

SÉNAT

le 29 juin 1964

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

*relatif à certains personnels
de la navigation aérienne,*

(URGENCE DÉCLARÉE)

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 juin 1964.

Le Président,
Signé : JOZEAU-MARIGNÉ.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 897, 950 et in-8° 214.
1030 et in-8° 249.
1011 et in-8° 252.

Sénat : 259, 280 et in-8° 123 (1963-1964).
301 et in-8° 135.
314 et 316.